



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2006 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 28 janvier 2006

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle  
GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N.,  
MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM ROY J.,  
SARRAZIN P., M. TAILLARD J.-P.

**Absents représentés** : Mme SATORI M.A., représentée par M. AUBRY P.

**Absent** : MM. RIZZON D., TUPIN J.P.

**Secrétaire de séance** : Mme ESSERT S.

La séance est ouverte à 19h30

### ORDRE DU JOUR

#### I. PERSONNEL

##### I.1 – Absence d'un agent pour raisons de santé et recrutement pour remplacement partiel

1) *Recrutement de Mme BAGUE pour le service Cantine-Garderie :*

▶ Semaine scolaire : 20 heures

2) *Compléments d'heures « standard » transférés à I. DUCLER :*

▶ Semaine « Associative » : 3 heures

▶ Vacances (petites) : 8 heures

##### I.3 – Contrat avec une société de nettoyage pour la prestation complémentaire

1) *Prestataire de Service pour entretien école : SETRA Nettoyage*

▶ Semaine scolaire : - lundi, jeudi, vendredi : 1h30

- mercredi : 2h30

▶ Vacances (petites) : complément de 8 heures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine ce principe de remplacement et autorise le Maire à signer le contrat avec la Société de nettoyage.

## **II. CENTRE DE LOISIRS MUSIQUE ET CHANT 2006**

### **II.1 – Proposition de Madame CESSELIN**

Madame CESSELIN, sollicite la municipalité afin d'organiser des semaines de type « Centre de Loisirs Musique et Chant » :

- ⇒ 1 semaine au mois de février
- ⇒ 1 semaine au mois de juillet
- ⇒ 1 semaine au mois de août

Prenant acte que cette activité, au bénéfice des tous les enfants du village et des communes voisines, est organisée par une association qui facture le service aux parents, décision est prise de solliciter l'association Chœurs à Corps afin qu'elle prenne en charge les frais d'utilisation des locaux mis à disposition par la municipalité : chauffage, électricité, ménage...

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Association, sachant que dorénavant cette activité se déroulera à la salle polyvalente d'Avanne.

## **III . « CLASSES DECOUVERTES » EN CM1 ET CM2**

### **III.1 – Le projet pédagogique présenté à la municipalité**

La Directrice présente un projet concernant les classes de CM1 et CM2, pour un effectif de 52 enfants établi sur un coût de séjour de 252 €uros par enfant.

Actuellement, la municipalité, a budgétisé une somme de 1.350 €uros pour une subvention « de classe découverte ».

Décision est prise d'attribuer une subvention de niveau exceptionnel au bénéfice de ces deux classes de découverte à hauteur de 30 €uros par enfant soit 1560 €uros, pour autant que tous les enfants soient présents (hors motif de santé attesté).

Cependant le Conseil Municipal se déclare surpris par le coût unitaire de ce séjour qui est lourd pour le budget des parents. Enfin le Conseil Municipal s'interroge quant au choix de la semaine retenue, contiguë avec les vacances d'été et qui risque d'être appréhendée par les enfants comme une extension des congés d'été et non comme un élément indispensable du cycle de formation.

Vote du Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention.

## **IV. DIVERS**

### **IV.1 – Renouvellement du contrat «boite postale»**

Le service des boites postales étant arrivé à échéance le 31 décembre 2005, le montant de l'abonnement est maintenu pour l'année 2006 pour un montant de 54,69 €uros.

Avis du Conseil Municipal : 8 oui, 5 non et 2 abstentions.

#### **IV.2 – Contrat de tonte des terrains de sport en 2006**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le contrat de tonte pour l'année 2006 avec la SARL DIDIER Patrick pour un montant de :

- Tontes avec évacuation des déchets
- Terrain : 85,84 €uros H.T. par passage
  - Terrain annexe : 67,66 €uros H.T. par passage
- Traitement des déchets suivant volume à traiter
- Terrain : 31,21 €uros par passage
  - Terrain annexe : 20,81 €uros par passage

#### **IV.3 – Travaux d'extension des réseaux EP-EU et AEP rue des Graviers**

Plusieurs constructeurs ont déposé des permis de construire dans une zone comprise entre le secteur des Graviers I et des Graviers II, classée « UB » dans le PLU communal.

En conséquence, la municipalité est contrainte de compléter le réseau eaux usées et eaux pluviales dans le secteur, pour desservir les nouvelles villas.

Sept entreprises ont été sollicitées ; les entreprises suivantes ont transmis une réponse : ACCOBAT, STD, EUROVIA, PTP, MALPESA et ACCOTER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre mieux disante de la Société ACCOBAT, pour l'exécution des travaux pour un montant de 9.981 €uros H.T. et l'offre de la Société ACCOTER pour un montant de 405 €uros H.T. concernant le contrôle du réseau.

#### **IV.4 – Projet de travaux rue de la Pommeraie**

Faisant suite à des demandes d'urbanisation dans un secteur classé UB, à proximité de la « Goulotte », en 2004, la municipalité a souhaité surseoir à la délivrance de permis de construire car la voirie et les réseaux humides n'existaient pas.

Conformément aux engagements de la municipalité, décision est prise de préparer un dossier de travaux concernant la création d'une voirie nouvelle et l'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales, ainsi que d'un réseau AEP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à

- Solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs pour l'extension du réseau EP-EU sur la base d'un coût estimé de 26.753 €uros H.T.
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs pour l'extension du réseau AEP sur la base d'un coût estimé de 17.609 €uros H.T.
- Inscrire ce projet aux budgets 2006.

#### **IV.5 – Renouvellement de la demande de subvention DGE pour la rue des Combots**

Les Services de la Préfecture n'ont pu honorer la demande de subvention présentée en 2005, concernant la restructuration de la rue des Combots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler sa demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement en 2006 auprès des services de la Préfecture.

#### **IV.6 – Dégrèvement partiel de redevance d’assainissement (fuite sur réseau AEP)**

Suite à une fuite d’eau observée en aval du compteur d’un abonné, le fermier a constaté une fuite estimée à 134 m<sup>3</sup>. Conformément aux usages établis dans la Commune, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’un dégrèvement de la redevance d’assainissement versée par l’intéressé pour les 134 m<sup>3</sup> dispersés à l’occasion de la fuite.

#### **IV.7 – Encaissement chèque VERNEREY suite à sinistre**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à encaisser un chèque de 1.061,51 €uros d’Azur Assurance pour le remboursement d’un sinistre sur les bornes de sécurité.

#### **IV.8 – Information**

Le Maire informe le Conseil Municipal d’un incident sérieux et grave survenu le lundi 30 janvier, vers 12h30, à la cantine, ayant pour origine le comportement de quelques enfants.

Le Maire informe les conseillers qu’il a pris toutes dispositions adaptées à la situation, en association avec la Brigade de Gendarmerie.

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé des suites de la procédure en cours.

Séance close à 21h15.

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.